

## AGIR Maskinongé renforce les pratiques agroenvironnementales

Ville Saint-Gabriel, le 20 mai 2020 - Dans le cadre de son projet Réduction de la pollution diffuse et de l'érosion d'origine agricole dans la rivière du Bois-Blanc, l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) a procédé à l'implantation d'un peu plus de 2 000 m de bande riveraine arbustive dans le bassin versant de la rivière du Bois-Blanc. Ces aménagements permettront de diminuer l'érosion en berge, de limiter les apports en fertilisants et en pesticides dans les cours d'eau, de rétablir des habitats fauniques et d'augmenter la biodiversité du milieu.

D'une superficie de 28,6 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la rivière du Bois-Blanc est composé de près de 80 % de terres agricoles. Lorsque la rivière s'écoule en zone agricole, elle se charge rapidement en nutriments et en sédiments ce qui est problématique pour la qualité de l'environnement. « *Les analyses d'eau, réalisées en 2017, révélaient que la quantité de phosphore totale dépassait le critère de protection pour la vie aquatique et que la quantité de coliformes fécaux pouvait, par moment, dépasser la limite pour le contact indirect.* », explique Amélie St-Yves, coordonnatrice de projets chez AGIR Maskinongé.

Ainsi, un projet collectif en milieu agricole a vu le jour en 2017. Il a pour objectif d'augmenter les pratiques agroenvironnementales (couverture des sols, travail réduit du sol, conformité et qualité des bandes riveraines, ouvrage de conservation des sols) dans le bassin versant, situé dans les municipalités de Maskinongé et de Saint-Justin, afin d'améliorer la qualité de l'eau et celle des habitats fauniques en plus de la santé et la conservation des sols.

La première phase du projet, complétée en 2017, a permis la caractérisation, le diagnostic et l'établissement d'un plan d'action. En 2018-2019, les entreprises agricoles intéressées à participer au projet ont été rencontrées afin de les informer et de les sensibiliser aux pratiques permettant une meilleure cohabitation des usages agricoles et fauniques. Ce sont donc 18 entreprises sur les 26 du bassin versant qui participent activement à ce projet et souhaitent améliorer leurs pratiques. Ces dernières cultivent près de 70 % des terres agricoles du territoire ciblé. Effectivement, 13 d'entre elles ont déjà réalisé leur plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). La deuxième phase, en cours depuis 2018 et qui se termine en 2022, consiste, entre autres, à rencontrer les producteurs, mais aussi à réaliser des travaux afin d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière du Bois-Blanc.

Depuis le début du projet, quelques aménagements ont déjà été réalisés :

- 2 sorties de drain stabilisées
- 2 déversoirs enrochés aménagés
- 675 m de bande riveraine arbustive et arborescente plantés
- 915 m de cours d'eau reprofilés et ensemencés

D'autres travaux sont prévus cette année ainsi qu'en 2021, notamment l'essai de cultures de couverture, le changement de ponceaux érodés et le reboisement de coulée agricole ayant déjà servi de pâturage au bétail.

Compte tenu de la proximité du milieu agricole, les retombées positives de ce projet pourraient atteindre jusqu'à une quarantaine d'entreprises agricoles plus ou moins éloignées du bassin versant de la rivière du Bois-Blanc. « Grâce à ce projet, nous espérons que les acteurs de l'industrie agricole seront en mesure de constater les bienfaits des pratiques agroenvironnementales, autant sur la santé et la conservation des sols que sur la qualité de l'environnement. », précise Amélie St-Yves.

Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec de même que par une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le cadre du volet 2 du programme Prime-Vert.

- 30 -

## À propos d'AGIR Maskinongé

AGIR Maskinongé est un organisme à but non lucratif désigné par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour planifier la gestion de l'eau du bassin versant de la rivière Maskinongé. En concertation avec les acteurs de l'eau, le principal mandat de l'organisme consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, à le promouvoir et à suivre sa mise en œuvre. La mission d'AGIR Maskinongé est d'assurer la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des milieux hydriques et des ressources qui y sont associées, et ce, dans une perspective de développement durable. Pour plus d'information, consultez le site web d'AGIR Maskinongé au <https://www.agirmaskinonge.com/>.

### Contact :

Amélie St-Yves – *Coordonnatrice de projets*  
(450) 752-4868, poste 224 | [amelie.st-yves@agirmaskinonge.com](mailto:amelie.st-yves@agirmaskinonge.com)

